HOLDING 2D
Société par actions simplifiée au capital de 2 202 000 €
5 RUE DE L'AMIRAL COURBET , 5-7 – 94160 SAINT-MANDE
RCS CRETEIL 823 631 122
(ci-après la "Société")

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dans les conditions ci-après arrêtées.

Le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 2 045 487 €, est réparti de la manière suivante :

- Inscription au report à nouveau : 645 487 €
- Distribution de dividendes : 1 400 000 €

—

RÉSOLUTION VOTÉE

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dans les conditions ci-après arrêtées.

Le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 2 045 487 €, est réparti de la manière suivante :

- Inscription au report à nouveau : 645 487 €
- Distribution de dividendes : 1 400 000 €

Extrait certifié conforme par la Présidence

Signé par JACQUES DAHAN
Le 10 sept. 2026

Signed with Universign doc_YXdQ tx_wwn7JrYD5D47

_____

La société JD BUSINESS, Présidente, représentée par Monsieur JACQUES DAHAN

Comptes annuels : Bilan Actif/Passif

Je soussigné, JACQUES DAHAN, agissant en qualité de représentant de la société JD BUSINESS, elle-même Présidente de la Société HOLDING 2D, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 823 631 122, atteste sur l'honneur que le document ci-joint constitue une **copie certifiée conforme à l'original** en ma possession.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signé par JACQUES DAHAN
Le 10 sept. 2026

Signed with Universign
doc_A85w
tx_wwe7K4dZXbb5

JACQUES DAHAN
Présidente

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : HOLDING 2D — 1 2

Adresse de l'entreprise : 5-7 RUE DE L'AMIRAL COURBET 94160 SAINT-MANDE — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 8 2 3 6 3 1 1 2 2 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 431	AG 21 431	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 510	AS 1 510	
	Autres immobilisations corporelles	AT	56 235	AU 24 615	31 620
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	7 590 697	CT 392 500	7 198 197
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	4 639 772	BC	4 639 772
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	1 762	BI	1 762
	TOTAL (II)	BJ	12 311 407	BK 440 056	11 871 351
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	647 577	BY	647 577
	Autres créances (3)	BZ	477 966	CA	477 966
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	166 342	CG	166 342
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	1 291 885	CK	1 291 885
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 603 292	1A 440 056	13 163 236

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise HOLDING 2D — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 202 000)	DA	2 202 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	401 252
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	220 200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 643 890
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 045 487
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	6 512 829
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 263 268
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 445
	Instrument financier à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	583 090
	Dettes fiscales et sociales	DY	227 478
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 571 126
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	6 650 407
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 163 236

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 403 084
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	255

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Rapport du commissaire aux comptes

Je soussigné, JACQUES DAHAN, agissant en qualité de représentant de la société JD BUSINESS, elle-même Présidente de la Société HOLDING 2D, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 823 631 122, atteste sur l'honneur que le document ci-joint constitue une **copie certifiée conforme à l'original** en ma possession.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signé par JACQUES DAHAN
Le 10 sept. 2026

Signed with Universign
doc_vQYb
tx_wwe7K4dZXbb5

JACQUES DAHAN
Présidente

Daniel VACRATE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOLDING 2D

5-7 rue de l'Amiral Courbet, 94160 Saint-Mandé
RCS Créteil 823 631 122

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Le 15 juin 2026

Ce rapport contient 5 pages
(hors comptes annuels joints)

Daniel VACRATE – Commissaire aux comptes – 11 rue de l'Épinette, 94160 SAINT-MANDÉ
Tél. 01 45 63 44 10 – Fax 01 45 63 53 29 – daniel.vacrate@fiducys.fr
Siret 431 940 956 00052 – Code NAF 6920Z

HOLDING 2D
Siège social : 5-7 rue de l'Amiral Courbet, 94160 Saint-Mandé
RCS Créteil 823 631 122

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING 2D relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

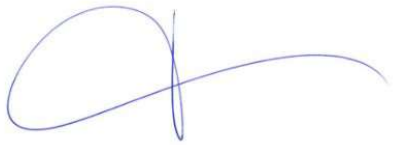
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Mandé,
Le 15 juin 2026

Daniel VACRATE
Commissaire aux comptes



Comptes annuels : Compte de résultat

Je soussigné, JACQUES DAHAN, agissant en qualité de représentant de la société JD BUSINESS, elle-même Présidente de la Société HOLDING 2D, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 823 631 122, atteste sur l'honneur que le document ci-joint constitue une **copie certifiée conforme à l'original** en ma possession.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signé par JACQUES DAHAN
Le 10 sept. 2026

Signed with Universign doc_o9ky tx_wwe7K4dZXbb5

JACQUES DAHAN
Présidente

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : HOLDING 2D — Néant ☐*

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	1 725 992	FH	FI	1 725 992
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 725 992	FK	FL	1 725 992
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)				FP	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				F1	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 725 992
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	45 907
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 280 183
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	5 704
	Salaires et traitements *				FY	123 492
	Cotisations sociales (10)				FZ	45 984
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)				GA	2 246
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				GY	
	Autres charges (12)				GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 503 517
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)					GG	222 475
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	2 006 226
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur dépréciations				GM	417 423
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2	
	Total des produits financiers (V)				GP	2 423 649
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	392 500
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	130 598
	Différences négatives de change				GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	523 098
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V − VI)					GV	1 900 551
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I − II + III − IV + V − VI)					GW	2 123 026

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise HOLDING 2D — Néant ☐ *

			Exercice N
Produits exceptionnels (7)	**(VII)**	HD	4
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter -7)	**(VIII)**	HH	739
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(735)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	76 804
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 149 646
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 104 158
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	2 045 487

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:	A8	
	Dont cotisations facultatives Madelin A10 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REGULARISATIONS SOCIALES FISCALES	12	4

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGULARISATIONS SOCIALES FISCALES	250	
REGULARISATIONS CLIENTS FOURNISSEURS	477	

SAGE Experts-comptables janvier 2026

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD